

COMMUNIQUE DE PRESSE

Anncy, le 28 mai 2021

Election municipale partielle intégrale dans la commune de Veyrier-du-Lac

Suite à plusieurs démissions intervenues au sein du conseil municipal de la commune de Veyrier-du-Lac depuis le dernier renouvellement général de mars 2020, le conseil municipal ne compte plus désormais que 10 élus sur 19.

Conformément à l'article L. 270 du code électoral, pour les communes de 1 000 habitants et plus, il est procédé à une élection partielle intégrale lorsque le conseil municipal a perdu au moins un tiers de ses membres et que le remplacement par le suivant de liste ne peut plus être appliqué. Dans ce cas, le conseil municipal est renouvelé intégralement dans les trois mois de la dernière vacance, soit dans le cas présent entre le 18 mai et le 18 août 2021.

De plus, les électeurs ne peuvent être convoqués avant un délai de 6 semaines. Aussi, afin d'éviter d'organiser une élection au coeur de la période de congés estivaux (14 juillet-15 août), les électeurs de Veyrier-du-Lac sont ainsi convoqués dimanche 4 juillet 2021 afin de procéder à l'élection de 19 conseillers municipaux et de 2 conseillers communautaires (1 titulaire, 1 suppléant).

Si un second tour est nécessaire, il aura lieu le dimanche suivant soit le 11 juillet 2021.

Le jour de l'élection, les bureaux de votes seront ouverts de 8h à 18h.

Les candidats doivent se présenter sur des listes complètes de 19 personnes (composées alternativement d'un candidat de chaque sexe).

Une déclaration de candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin.

Les déclarations de candidatures devront être déposées à la Préfecture de la Haute-Savoie
Cité administrative
Bureau de la citoyenneté et des activités réglementées
14 rue du 30^e Régiment d'Infanterie
74000 Anncy

Pour le premier tour : du **lundi 14 juin 2021** au **jeudi 17 juin 2021**

Si nécessaire, pour le second tour : du **lundi 5 juillet 2021** au **mardi 6 juillet 2021**
de 13h à 16h (18h les derniers jours)

NB : pour effectuer cette démarche dans les meilleures conditions, il est conseillé de prendre rendez-vous au préalable auprès du bureau de la citoyenneté et des activités réglementées au 04.50.33.60.05 ou 60.06

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30^eme régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Anncy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr